

DEMANDE DE CLASSEMENT VOIRIE PROMILOR V - n° 1077

Le Maire expose à l'assemblée que le Président Directeur Général de la Société Nancéienne d'Aménagement, a demandé le classement des voiries du lotissement V dans la voirie communale.

Il s'agit de voirie tertiaire.

Rue des Frères Lumière : prenant naissance rue du Bas de la Côte et se terminant rue du Bas de la Côte (sur 483 m),

Rue Galilée : prenant naissance rue des Frères Lumière, se terminant sur rue Joseph Cugnot (sur 88 m 75),

impasse Arago : prenant naissance rue du Bas de la Côte (sur 23 m 50),

impasse Barthélémy : prenant naissance rue du Bas de la Côte (sur 41 m).

Ce classement ne pourra intervenir qu'après une réception définitive et une enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de demander à M. le Préfet de M S M l'ouverture d'une enquête administrative publique en vue de procéder au classement dans la voirie communale, de la voirie désignée ci-dessus.